

SEANCE DU 26 OCTOBRE 2020

L'an deux mil vingt, le 26 octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de : M. Jean-Louis COUREAU, Maire de PUYMIROL.

Présents : Présents : COUREAU DURRUTY PECHABADEN MUNCH SOULA
SAMARUT MIQUEL TREBOSC MARCHAND DUVAL STUTTERHEIM KRIEGER

Pouvoirs : BLOND à DURRUTY
JACQUEL à COUREAU
VALERIAN à PECHABADEN

Absents : 0

Madame DUVAL a été élue secrétaire de séance.

Le Maire indique qu'une nouvelle délibération, à la demande de la Trésorerie, portant sur une DM2, est proposée à l'ordre du jour. Accord à l'unanimité.

2020-0065 : DON POUR LES SINISTRÉS DES ALPES MARITIMES

Le Maire informe le Conseil que l'Association des Maires de Lot et Garonne s'est faite le relais d'un appel aux dons lancé en faveur des villages sinistrés de l'arrière-pays-niçois frappés lors du passage de la Tempête Alex le 02 octobre 2020.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 500€,
DIT que ce montant sera versé sur le compte « sinistrés » de l'Amicale des Maires des Alpes Maritimes.

VOTEE A L'UNANIMITE

2020-0066 : DON AU PROFIT DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire indique que la commune a été destinataire d'un chèque de 205 € de la part de l'entreprise THE STREET GOURMET au titre d'une participation aux travaux d'extension de la conduite de gaz au snack-bar de la piscine.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE le don sus-cité fait par THE STREET GOURMET au profit de la commune.

VOTEE A L'UNANIMITE

2020-0067 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION – PROJET D'AMENAGEMENT DU LAC

Le Maire rappelle à l'assemblée le projet que le Conseil municipal entend mener sur la zone de loisirs du lac. Ce projet consiste à repenser l'espace afin d'attirer les familles. La

valorisation des lieux se déclinera dans les trois volets écologiques, esthétique et pédagogique.

La Région Nouvelle Aquitaine a adopté sa feuille de route pour accélérer la transition environnementale en Nouvelle Aquitaine appelée « Néo Terra ». Dans ce cadre l'appel à projets baptisé « Nature et transitions » visant à faire émerger et à soutenir des initiatives et actions au service de la biodiversité a vu le jour.

Le dossier d'aménagement du Lac étant en phase de consolidation, il sera envoyé avant le 30 octobre 2020 à la Région. Le montant estimé des travaux s'élève à 62 986€ HT. Au vu du plan de financement, une subvention jusqu'à 80% des dépenses éligibles HT sans plafond peut être obtenue.

Pour cela, il convient que le Conseil municipal approuve le projet et la demande de financement auprès de la Région.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE le projet d'aménagement du lac tel que présenté

ACCEPTE de solliciter l'aide de la Région

APPROUVE le plan de financement suivant :

-Région (80%) : 50 388,80 € HT

-Commune (20%) : 12 597,20 € HT

INSCRIT au budget la part restant à charge de la commune

VOTEE A L'UNANIMITE

2020-0068 : RESTAURATION EGLISE NOTRE DAME : missions diagnostic et maîtrise d'œuvre 1ère tranche

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la mise en route du chantier de la restauration de l'Eglise Notre Dame du Grand Castel, inscrite au répertoire supplémentaire des Monuments Historiques. La commune est accompagnée par l'Unité Départementale de l'Architecture et de l'Urbanisme (UDAP 47) qui nous adjoint les services de l'Architecte en Chef des Monuments Historiques (ACMH).

Les travaux sont prévus en plusieurs tranches sur la période 2022-2026 voire au-delà pour une 4ème tranche.

En amont, il convient de réaliser les études qui seront confiées à l'ACMH.

Le Conseil municipal est sollicité pour lancer la mission de diagnostic et de faisabilité financière et la maîtrise d'œuvre des travaux « couverture et isolation » de la 1ère tranche ainsi que pour engager les dépenses afférentes.

Oùï l'exposé du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE de lancer le projet de restauration de l'Eglise Notre Dame,

ACCEPTE de confier la réalisation des études et de la maîtrise d'œuvre à l'Architecte en Chef des Monuments Historiques

ACCEPTE d'engager les dépenses comme suit :

- Mission Diagnostic/Esquisse/Faisabilité financière : 13 000€ HT soit 15 600€ TTC
- Mission MOE 1ère tranche : 20 000€ HT soit 24 000 € TTC

DIT que les crédits seront inscrits au budget de la commune.

Le Maire rappelle à l'assemblée le projet que le Conseil municipal entend mener sur la zone de loisirs du lac. Ce projet consiste à repenser l'espace afin d'attirer les familles. La valorisation des lieux se déclinera dans les trois volets écologiques, esthétique et pédagogique.

VOTEE A L'UNANIMITE

2020-0069 : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE TE47
pour « L'ACHAT D'ENERGIES, DE
TRAVAUX/FOURNITURES/SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE
ET D'EXPLOITATION ENERGETIQUE »

Sur proposition de Monsieur le Maire et, après avoir entendu son exposé,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- l'adhésion de la commune de Puymirol au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/ services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- d'autoriser le coordonnateur et Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne (TE 47) dont dépend la collectivité, à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,
- d'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement et, notamment pour les marchés d'énergies, sa répercussion sur le ou les titulaire(s) des marchés conformément aux modalités de calcul de l'article 9 de la convention constitutive,
- de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de Puymirol est partie prenante,
- de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la commune de Puymirol est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

VOTEE A L'UNANIMITE

2020-0070 : DM2

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2116 (21) - 116 : Cimetières	1 095,00		
21318 (21) : Autres bâtiments publics	6 934,00		
21318 (21) - 107 : Autres bâtiments publics	2 091,00		
21318 (21) - 114 : Autres bâtiments publics	2 255,00		
2138 (21) - 120 : Autres constructions	1 600,00		
2313 (23) - 105 : Constructions	-15 535,00		
2313 (23) - 106 : Constructions	1 560,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Certifié exécutoire par COUREAU Jean-Louis, le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le 05/11/2020 et de la publication le 30/11/2020

VOTEE A L'UNANIMITE

2020-0071 : PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU MARCHÉ POUR L'EXPLOITATION ET LA MAINTENANCE DES INSTALLATIONS THERMIQUES (DIAGNOSTICS ET ASSISTANCE EN MAITRISE D'OUVRAGE POUR LE CHAUFFAGE, LA VENTILATION ET LA CLIMATISATION), PROPOSÉ PAR LE GROUPEMENT DE COMMANDES RÉGIONAL POUR « L'ACHAT D'ÉNERGIES, DE FOURNITURES ET DE SERVICES EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ET D'EXPLOITATION ÉNERGÉTIQUE »

RETIRE ET REMPLACE la délibération N° 2020-0069

Monsieur le Maire rappelle aux Membres de l'Assemblée que la commune est adhérente à Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne (TE 47), qui est l'autorité organisatrice du service public de distribution de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire du département.

Depuis 2013, les syndicats départementaux d'énergies de la Nouvelle-Aquitaine s'unissent pour initier et porter des groupements de commandes à l'échelle régionale. Ces groupements sont des outils leur permettant d'améliorer l'efficacité économique de leurs achats par la massification.

En janvier 2020, 4 des syndicats d'énergies départementaux, membre du groupement de commandes régional (SDEEG, SYDEC 40, TE 47 et SDEPA), ont été lauréats du programme de financement ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique) porté par la FNCCR.

Le projet des syndicats lauréats porte sur l'exploitation et la maintenance des installations thermiques des membres du groupement de commandes régional. Le programme ACTEE permet de financer en partie les différents axes du projet : les études, les prestations intellectuelles, l'acquisition d'équipements et de logiciels liés aux actions d'efficacité énergétique.

C'est dans ce cadre que les quatre syndicats lauréats ont décidé de proposer un marché public pour l'exploitation et la maintenance des installations thermiques (marché AMO – CVC), lancé par le biais du groupement de commandes régional.

L'adhésion au groupement de commandes est gratuite et les frais inhérents à son fonctionnement ne courent que dès l'instant où le membre décide d'être partie prenante d'un marché lancé par le groupement.

Le montant de la participation financière des membres du marché, sera établi après la notification du marché d'exploitation et de maintenance des installations thermiques. Ces frais seront inclus directement dans le prix facturé par l'Exploitant titulaire, cela représentera entre 3% et 7% du prix du contrat de base (P2 – Maintenance et exploitation des installations thermiques).

La durée du marché sera de 4 ans minimum.

Monsieur le Maire précise que le retrait du groupement est libre mais ne peut prendre effet qu'à l'expiration des accords-cadres et marchés en cours dont la collectivité sera partie prenante.

Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de faire acte de candidature au marché groupé pour l'exploitation et la maintenance des installations thermiques (marché AMO – CVC proposé par le groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique »),

DONNE MANDAT à TE 47 afin de solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux consommations et de facturation multi-fluides de la collectivité,

DÉCIDE d'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement conformément à l'article 9 de la convention constitutive et d'imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant,

DONNE MANDAT au Président du Syndicat Départemental d'Énergie Electrique de la Gironde (SDEEG) pour signer et notifier les marchés ou accords-cadres dont la collectivité est partie prenante

S'ENGAGE à exécuter, avec le ou les prestataire(s) retenu(s), le marché groupé AMO – CVC, dont la collectivité est partie prenante

DÉCIDE de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la collectivité est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à ce dossier.

VOTEE A L'UNANIMITE

Questions diverses

- Présentation de la brochure « Manger en local en Pays de l’Agenais » réalisée par le Syndicat Mixte du Pays de l’Agenais et distribution à chaque Conseiller et Adjoint de ce répertoire des producteurs et des magasins en circuits courts, démarche locale, responsable et solidaire.
- Situation de plus en plus dégradée sur le front de la pandémie avec un nombre exponentiel de cas positifs pour 100 000 habitants, supérieur à la moyenne régionale (avec deux agents de l’EHPAD les Terrasses testés positifs au coronavirus COVID-19). Dispositif propre à la Mairie et service renforcé.
- Annulation du projet WIFI4EU notifiée à l’INEA.
- Manifestations à venir (lotos, visite de la CPNE de Golfech, marché de Noël) susceptibles d’être annulées.
- Couverture en téléphonie mobile : réunion en Préfecture qui a confirmé l’état d’avancement du dispositif ciblé dans le territoire Sud de la CC PAPS.
- LA POSTE : le bureau central de Puymirol vient d’être labellisé « FRANCE SERVICE », le 6^{ème} en Lot-et-Garonne avec des permanences des services fiscaux, de la Mission locale des jeunes et accès aux réseaux numériques CAF / Sécurité sociale / URSSAF / Caisses de retraites / ...
- Réunion de sensibilisation au Règlement UE 2016/679 sur la Protection des Données Personnelles (RGPD) et la mise en conformité de ce règlement de la Mairie fin septembre 2020, avec des mesures prises sur la sécurité physique et numériques et des méthodes d’organisation des données à caractère personnel.
- Rachat par la CC PAPS de l’immeuble accueillant l’association « L’Ile aux Enfants » afin d’y installer une micro-crèche dès janvier 2021.
- Subvention de 8 194 € au titre des amendes de Police 2020 pour la création d’un parking réservé aux personnes à mobilité réduite en accessibilité directe pour la Maison « France Services LA POSTE », rue Royale.
- Réflexion engagée avec le Syndicat Val Horizon par la CC PAPS sur la mise en œuvre d’une nouvelle méthode de collecte des Emballages Ménagers Recyclables pour les 4 communes (sur 13) bénéficiant encore de caissettes jaunes et la mise en place d’une tarification incitative en lieu et place de la TEOM obsolète car corrélée avec les bases foncières de chaque foyer.
- Appel aux Conseillers municipaux et Adjoint d’intégrer l’une des 5 commissions de travail de la CC PAPS (rappel).
- Démission du poste d’Adjoint (aux travaux / entretien des bâtiments / gestion de l’eau / assainissement et réseaux fibre optique et téléphone / routes et chemins ruraux) de Jérôme MÜNCH faisant l’aveu que la charge de travail très importante s’avérait incompatible avec la gestion de toutes les activités agricoles du GAEC de Laborie. M. Jérôme MÜNCH demeure Conseiller municipal et délégué auprès de la CC PAPS et du Syndicat Mixte Bassin Versant des 2 Séoune.

A 23 heures, l’ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée